



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

**Conseil Municipal
Du 31 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **17 janvier 2025**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Serge POIGNANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Fanny BILLY
Marie-Agnès DESCoux	a donné pouvoir	à	Isabelle JODIN
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENTS :

Arnaud SCHMITT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Christophe LASSERRE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2025-07 : URBANISME – Arrêt de la révision – Annulation de la délibération n°2024-65 du 18 décembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2021-81 du 2 avril 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et ses modalités de concertation,

Vu la délibération n° 2024-65 du 18 décembre 2024 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme,

Considérant que la délibération a été prise sans que le bilan de concertation ne soit approuvé,

Entendu l'exposé de Madame AUDIBERT, Madame Laurence AUDIBERT, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme / Patrimoine / Projet de Parc Jardins Partagés / Relations avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, et de l'expert invité à cet effet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la délibération arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme n° 2024-65 en date du 18 décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 janvier 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20250131-2025-07-DE
Date de télétransmission : 05/02/2025
Date de réception préfecture : 05/02/2025